

A.D. n° 2021-1672

Comité départemental d'information géographique
Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,
Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,
Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux,

Arrête

Article 1^{er} - Est désigné pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne *au sein du comité départemental d'information géographique,*

M. CROS Emmanuel, Vice-président du Conseil départemental.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban,
Le **14 SEP. 2021**
Le Président,



Michel WEILL